

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 25

L'an deux mille dix-neuf, le 14 mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CEYRESTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick GHIGONETTO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 7 mars 2019

Présents : MM. GHIGONETTO, RENAULT, BURCHERI, AUBERT, PUGLIESI, ORTIZ, SCOZZARO, GALLERAND, AZALBERT, BLANC, DELERNIAS, GALLI, LACOMBLEZ, LISA-CERVETTI, MOMBELLI, OHANIAN, PORTALES, RICO, RUINI, SILVY, DELOGU, ROUX,

Absents, excusés représentés : MM. MAGNAN, CORCIONE, GIACHERO, CHINNA, JEANSELME

Secrétaire : Mme DELERNIAS

Objet : 2019.10 – Approbation du Compte Administratif 2018

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU les opérations finales de l'exercice 2018,

VU les pièces justificatives à l'appui du Compte de Gestion et du Compte Administratif de l'exercice 2018,

VU le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice 2018,

CONSIDERANT que les opérations ont été reconnues régulières,

En application de l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal exerce un contrôle similaire sur les écritures du Maire et sur celles du Comptable, et doit arrêter, au cours de la même séance, le Compte de Gestion de Monsieur le Receveur Municipal et le Compte Administratif de Monsieur le Maire.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2018 et l'ensemble des décisions qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses réalisées et des mandats émis, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats de dépenses, le Compte de Gestion dressé par le Comptable, accompagné des états des restes à recouvrer et des restes à payer ; Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés en 2018 et qu'il a procédé à toutes les opérations qui lui ont été présentées dans ses écritures,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Par 23 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (MM. DELOGU et ROUX),

Le Maire ayant quitté la salle au moment du vote et étant porteur d'une procuration,

BOULE
2019
MARS 19

DELIBERE :

ARTICLE 1 : Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2018, donne acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du Compte Administratif 2018.

ARTICLE 2 : Constate que le Compte Administratif présente des identités de valeurs avec les mentions du Compte de Gestion relatives aux résultats de clôture de l'exercice 2018, avec un excédent de 3.381.071,51 € se décomposant comme suit :

- Fonctionnement : 1.076.561,50 €, avec :
 - 5.029.529,09 € en Dépenses
 - 4.888.692,86 € en Recettes
 - 1.217.397,73 € de reports de l'exercice 2017
- Investissement : 2.304.510,01 € avec :
 - 3.064.260,76 € en Dépenses
 - 3.526.776,54 € en Recettes
 - 1.841.994,23 € de reports de l'exercice 2017

ARTICLE 3 : Constate que les écritures font ressortir un résultat global de clôture conforme au Compte de Gestion 2018 dressé par Monsieur le Receveur Municipal et qui n'appelle aucune observation.

ARTICLE 4 : Arrête et approuve ces résultats définitifs.

Ceyreste, le 18 mars 2019

Le Maire, Patrick GHIGONETTO